CHECK LIST COMPLETUDE SUBSIDE PPAS ……………………………….

Art. 4.[**AGRBC 20 février 2020**](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/arr15_ppas.pdf)

|  |  |
| --- | --- |
| DOCUMENTS ADMIN. | EXEMPLAIRES : deux exemplaires et sous format informatique : |
| Toute demande de subvention est adressée à l’Administration, accompagnée des documents et renseignements suivants, en deux exemplaires et sous format informatique : |
| 1° la décision motivée du conseil communal d'élaborer, de modifier ou d’abroger un plan particulier d’affectation du sol, accompagnée du dossier visé à l’article 44, § 1er du CoBAT ; |  |
| 2° un plan du périmètre visé au format DIN A4, avec indication de l’échelle ; ce plan est joint également sur support informatique dans un format de dessin de type « shp », « dgn », « dwg » ; |  |
| 3° la demande de subside, accompagnée du calcul détaillé du coût d’élaboration, de modification ou d’abrogation du plan : une analyse, une motivation et un relevé des opérations à réaliser, leur prix détaillé et chiffré, poste par poste ; |  |
| 4° en cas de désignation d’un prestataire externe, l’identité et les coordonnées des personnes physiques ou morales mandatées par la commune pour l’assister dans le processus d’élaboration, de modification ou d’abrogation du PPAS et/ou d’élaboration du RIE, ainsi que tous les documents et décisions relatifs au marché, le cas échéant la fixation des conditions du marché, le choix de la procédure de passation, l’estimation de la dépense, l’avis de marché, le cahier spécial des charges, les offres, l’inventaire des prix, le rapport d’analyse des offres, les décisions de sélection et d’attribution du marché, le prix détaillé par poste ; |  |
| 5° une estimation du délai d'élaboration, de modification ou d’abrogation du PPAS accompagnée d'un plan d'ordonnancement reprenant le montant des tranches demandées et les années budgétaires au cours desquelles leur paiement pourrait être demandé, conformément à l’article 7 du présent arrêté. |  |